



Genève, le 22 avril 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du développement économique

COVID-19: Genève et la Confédération unissent leurs efforts pour soutenir l'innovation

Le canton de Genève met en place un dispositif d'urgence pour aider les start-up en difficulté suite à la crise du coronavirus. Cette mesure de transition, visant notamment à préserver les modèles d'affaires économiquement responsables, prend la forme de prêts sans intérêt, calculés sur les investissements levés par la jeune pousse. Le Conseil fédéral vient renforcer l'efficacité de cette mesure, en permettant d'augmenter les volumes de soutien prévus.

Le Conseil d'Etat vient en aide aux start-up mises en difficulté par la crise du COVID-19. En effet, les mesures d'urgence sous forme de prêts aux acteurs économiques, ou d'aides individuelles aux entrepreneur-e-s ne sont d'aucun secours pour les jeunes entreprises innovantes. Dans le domaine des start-up, dont le développement rapide nécessite des investissements parfois importants, le critère de soutien basé sur le chiffre d'affaires est par nature inopérant.

Vu les investissements publics consentis à Genève dans l'innovation, notamment en termes d'apports concrets au secteur de la santé et du développement durable, il apparaît indispensable de protéger ce pan de l'économie genevoise, aussi prometteur que fragile. Ainsi, la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) va être dotée d'un capital supplémentaire de 3 millions de francs, exclusivement dévolu à l'octroi de "crédit relais" à destination des jeunes pousses, le temps que les investisseurs privés soient de nouveau opérationnels, soit pour une période allant de 6 à 8 mois.

La FONGIT, par ailleurs premier incubateur de Suisse, pourra accorder des prêts directs à 0%, remboursables dès 2022 et calculés sur 20% du montant total levé par la start-up au cours des trois dernières années, à travers des investissements privés ou des emprunts convertibles. Ceci, pour autant que l'entreprise en démarrage ait été créée il y a moins de cinq ans et que le soutien financier de transition demandé ne dépasse pas les 200'000 francs par entité.

Défendre des solutions innovantes et durables

De plus, le Conseil fédéral a annoncé, ce mercredi 22 avril 2020, un programme de cautionnement supplémentaire à l'intention notamment des start-up. La procédure prévoit que la Confédération et les cantons garantissent les nouveaux crédits octroyés sans intérêts, respectivement à hauteur de 65% et de 35%. "Je salue la décision fédérale de ce jour, qui vient consolider notre mesure genevoise destinée aux jeunes pousses, se félicite M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du Département du développement économique (DDE). Cela

signifie que les start-up genevoises peuvent, concrètement, emprunter gratuitement jusqu'à près de 600'000 francs, soit un montant ayant de meilleures chances de correspondre aux besoins qui ne manqueront pas de s'exprimer localement pour surmonter la période de crise que nous traversons toutes et tous."

Les mesures d'urgence mises en place à Genève pour les PME établies et en devenir, désormais renforcées par un soutien financier complémentaire au niveau fédéral, a pour objectif de préserver le tissu entrepreneurial existant et de soutenir le développement de start-up tournées vers les solutions utiles à la collectivité, par exemple dans les domaines médical et environnemental. Elle vise également à préserver sur le long terme les investissements publics et privés déjà consentis, ainsi que l'existence d'un écosystème d'innovation performant, source de relèvements économiques et pourvoyeur de nouveaux emplois.

Pour tout complément d'information:

M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Dejan Nikolic, secrétaire général adjoint, DDE, T. 079 416 84 10